

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 36
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 29 août à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 24 août 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative ci-dessous qu'il convient de prendre suite à une erreur de comptes utilisés pour couvrir le déficit d'investissement constaté au compte de résultat. Cette opération est « neutre » d'un point de vue budgétaire.

RÉGULARISATION VIREMENT OBLIGATOIRE À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
Section investissement		
Dépenses		0,00 €
Recettes	021 – Virement de la section de fonctionnement	- 7 544,49 €
	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 7 544,49 €
Section fonctionnement		
Dépenses	023 – Virement à la section d'investissement	- 7 544,49 €
	022 – Dépenses imprévues	+ 7 544,49 €
Recettes		0,00 €
Total général des dépenses		0,00 €
Total général des recettes		0,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

Par ailleurs, cette régularisation implique de reprendre l'affectation des résultats 2019 comme suit, pour faire apparaître les 7 544,49 € affectés au compte de réserve (1068).

	MONTANTS
Affectation au compte de réserve (1068)	+ 7 544,49 €
Report à nouveau, section de fonctionnement (002)	+ 3 931,26 €
Report à nouveau, section d'investissement (001)	- 7 544,49 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve la présente décision modificative,
et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme


Le Maire,

